



Annie Klotz  
Secretariat TFEF  
Tél. +44 1793 89 3545  
Fax : +44 1793 89 2061

Amstelveenseweg 998  
1081 JS Amsterdam

Phone: + 31 20 520 7970  
Fax: + 31 20 646 4055

Email: [secretariat@efet.org](mailto:secretariat@efet.org)  
Website: [www.efet.org](http://www.efet.org)

ABN Amro Bank Amstelveen:  
Account no: 54 05 15 116

Michel Massoni  
Directeur de l'Accès aux Réseaux  
Commission de Régulation de l'Energie  
2 rue du Quatre-Septembre  
75084 Paris cedex 02

Le 17 Avril 2003

Monsieur,

Veillez trouver ci-jointe une copie du bilan de l'année 2002 des interconnexions françaises que nous avons envoyé à Monsieur Lavoine du Réseau de Transport d'Electricite

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien apporter à la présente et sommes à votre disposition pour en discuter.

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Annie Klotz

## **BILAN DES INTERCONNEXIONS FRANÇAISES**

Au cours de l'année 2002, le développement du marché de l'électricité français a eu pour conséquence majeure un ensemble de modifications sur les interconnexions françaises. A travers ce bilan, EFET souhaite vous faire-part de ses remarques et soulever un certain nombre de points qui restent, selon une grande partie des utilisateurs du réseau, non satisfaisants. Avant de vous présenter un bilan frontière par frontière, nous souhaitons mettre en valeur les points qui touchent toutes ou la majorité des frontières françaises.

### **PREMIERE PARTIE : POINTS COMMUNS A TOUTES LES FRONTIERES**

#### **I. Mécanisme de Marché**

Les membres d'EFET sont toujours favorables à la mise en place de mécanismes de marché sur toutes les interconnexions françaises car ils sont non discriminatoires et favorisent la transparence. Ces mécanismes de marché doivent inclure les capacités pour les contrats long terme. Nous soulignons que la Commission de l'Union Européenne est en faveur d'un système de marché.

Les propositions faites dans cette lettre, notamment sur la frontière allemande et espagnole, sont pragmatiques et ont pour but d'améliorer immédiatement les mécanismes actuellement en place. Cependant, de tels systèmes ne peuvent être que transitoires et devraient être remplacés par des mécanismes de marché dès que possible.

#### **II. Transparence**

Certes, les acteurs du marché de l'électricité ont constaté une nette amélioration du gestionnaire de réseau quant à la publication d'informations sur les interconnexions. Cependant, il manque toujours un certain nombre d'informations indispensables à une bonne compréhension des flux physiques sur le réseau haute tension, ce qui permettrait d'accroître la transparence du marché de l'électricité français. De plus, il est vital que le gestionnaire de réseau fournisse davantage d'informations concernant le calcul des coûts ainsi que le volume des congestions. D'autre part, sur les frontières concernées, les informations concernant les contrats long terme doivent être publiées, notamment les procédures d'information et d'allocation de capacité.

#### **III. Coordination des réseaux**

Une parfaite coordination des réseaux européens permettrait certainement une meilleure anticipation des flux de bouclage sur les frontières. Il en résulterait un accroissement de la capacité commerciale qui reste faible. Par exemple, nous avons constaté en octobre et en novembre 2002, au cours de la période de travaux sur la ligne très haute tension Vigy-Uchtelfangen, que la coordination des réseaux

européens (RTE-ELIA-TENET-ENBW-RWE) a permis de maintenir la capacité commerciale à un niveau relativement élevé.

Sur toutes les frontières françaises, il est nécessaire d'améliorer la coordination des procédures de notification entre les réseaux en utilisant des systèmes informatiques coordonnés. En particulier, il nous semble vital que les procédures de communication pour les défaillances et la maintenance soient améliorées. D'autre part, nous demandons plus de clarté sur les responsabilités des gestionnaires de réseaux en cas de défaillance de l'interconnexion. Il nous semble raisonnable de faire payer à RTE le coût des écarts sur le réseau français lorsque les gestionnaires de réseaux modifient en temps réel les flux sur une interconnexion

#### **IV. Accès à l'infra-journalier**

Sur toutes les frontières françaises, l'accès à l'infra-journalier est nécessaire, notamment suite à la mise en place du mécanisme d'ajustement en France le 1er Avril 2003. L'accès au mécanisme d'ajustement français des acteurs ayant des capacités d'ajustement à l'étranger via les interconnexions devrait aussi être mis en place très rapidement sur toutes les frontières françaises.

### **DEUXIEME PARTIE : ANALYSE PAR FRONTIERE.**

#### **I. Interconnexion France-Allemagne**

Cette année, la frontière allemande a été l'une des principales préoccupations des acteurs du marché français. En effet le mécanisme d'allocation sur cette frontière n'est ni juste ni transparent et ne permet pas une utilisation optimale de la capacité disponible.

##### **1-Réduction de capacité**

En avril 2002, les utilisateurs du réseau français ont été informés par le RTE que d'importants phénomènes de congestions sur la frontière nord limitaient considérablement la capacité commerciale sur l'interconnexion France-Allemagne.

Selon l'opérateur de réseau, ces phénomènes étaient dus à une surproduction hydraulique créant des congestions internes sur le réseau dans la région Rhône-Alpes. RTE prévoyait une réduction de la capacité sur la frontière nord pendant une période de 15 jours. Cependant, la plupart des acteurs se voient toujours refuser de la capacité sur la frontière allemande.

Les utilisateurs du réseau ont été surpris par la difficulté que rencontre RTE à anticiper ces phénomènes de congestion. La transparence relative à ces problèmes d'interconnexion est quasi inexistante. Il serait souhaitable que le RTE publie quotidiennement un rapport régulier informant les acteurs des problèmes rencontrés sur les interconnexions afin de permettre aux acteurs du marché français de comprendre les raisons du refus des autorisations de transit.

##### **2-Une interconnexion mal utilisée**

Il est très fréquent de constater qu'il reste de la capacité disponible sur l'interconnexion France-Allemagne alors que la majorité des acteurs souhaitent l'utiliser. Il est donc indispensable d'apporter des modifications temporaires permettant aux acteurs de l'utiliser :

- Nomination anticipée pour les contrats long terme
- Mise en place d'un nouveau guichet en J-1, d'un système « Use it or lose it »
- Limitation de la capacité à 25 MW par contrat et limitation du nombre de contrats
- Mise en place du « Netting »
- Augmentation du Taux d'utilisation à 85 %

### 3-Ligne très haute tension Vigy-Uchtelfangen entre la France et L'Allemagne

Il a été surprenant de constater que la mise en service de cette ligne de 1000 MW n'a pas contribué à augmenter la capacité commerciale sur la frontière France-Allemagne.

## **II. Interconnexion France-Belgique**

L'année 2002 a vu naître un système d'allocation commun et coordonné entre les deux GRT, ce dont les acteurs du marché se sont félicités. Mais l'expérience des 6 derniers mois nous amène à nouveau à demander une amélioration du système mis en place.

### 1-Communication des informations sur les capacités disponibles

Si un système d'allocation des capacités mensuelles et journalières a été mis en place, il reste très difficile d'avoir une bonne visibilité sur les dispositions futures des capacités aux frontières.

Des prévisions sont données à 5 mois au travers des sites Internet et actualisées au dernier moment entre les GRT, le 20ème jour du mois précédent. Cette actualisation reste trop tardive et les acteurs du marché voudraient voir s'améliorer les prévisions mensuelles de capacités.

### 2-Procédure d'allocation de capacité sur une base annuelle

Au delà des améliorations nécessaires aux procédures actuelles, les acteurs souhaiteraient voir se mettre en place des allocations annuelles comme aux autres frontières, dans la mesure des capacités disponibles.

### 3. Coordination avec la Hollande

Il est important de mieux coordonner l'allocation de la capacité France-Belgique avec la Belgique-Hollande aussi bien au niveau journalier que mensuel.

### **III. Interconnexion France-Angleterre**

Nous faisons ici le bilan de l'interconnexion avec l'Angleterre qui est sans doute le modèle d'accès le plus équitable pour les acteurs du marché, via un système d'enchères. Cependant certaines améliorations sont nécessaires au bon fonctionnement de cette interconnexion. En particulier l'accès à l'infra-journalier fait, plus que jamais, partie de nos demandes.

#### **1-Communication des défaillances imprévues**

Dans l'article 6.2 des Règles d'Accès à l'IFA , il est écrit que « the operators will notify Users of any Curtailment as soon as reasonably practicable after the need of Curtailment is known stating the Capacity Shortage and the expected Curtailment Factor during the Capacity Shortage ».

Dans la pratique, les opérateurs n'ont pas toujours respecté les clauses de cet article :

- les communications de RTE au sujet des réductions de capacité dans l'interconnexion sont imprécises et contradictoires (une valeur de zéro sur le fax RTE alors que les communications téléphoniques confirment que la liaison marche en fait à 100%)
- Les utilisateurs n'ont pas été informés de la réduction de capacité au même moment, ce qui est discriminatoire.
- La capacité a été réduite pendant au moins 2,5 heures et cela n'a pas été communiqué aux utilisateurs.
- Les informations fournies par les opérateurs et les agents qui les représentent ne sont pas toujours les mêmes.

Nous proposons que les GRT garantissent la capacité jusqu'au moment où les utilisateurs soient informés de la réduction de capacité.

Nous déplorons aussi le fait que depuis décembre 2002, l'IFA fut en défaillance de très nombreuses fois. Ces interruptions de capacité semblent se poursuivre en 2003.

#### **2-Règles des enchères**

Nous souhaitons soulever le problème de l'allocation de la capacité sur les dernières enchères mensuelles (20 mars 2003), pour lesquelles les opérateurs décidèrent de ne pas assigner la capacité résultante. Même si les règles permettent ce type de résultat, il nous semble que le retard dans la communication aux utilisateurs sur plus d'une journée n'est pas acceptable (ceux-ci furent informés le 21 mars 2003 à 16:45). Si les opérateurs décident en avance d'une valeur minimale (comme communiqué au Forum des utilisateurs de l'IFA en juin 2002), le résultat devrait être communiqué juste après la fin des enchères.

#### **3-Accès à l'infra-journalier**

Nous soulignons que les opérateurs de système (RTE et NGC) ont accès à l'IFA en infra-journalier alors qu'ils ne payent pas les coûts économiques de l'interconnexion, contrairement aux utilisateurs.

#### **4-Systèmes et procédures de communication entre les opérateurs et les utilisateurs**

Il est impératif que RTE mette en place l'envoi de confirmation de la réception des nominations IFA et de la validité de celles-ci afin de minimiser les risques d'erreurs dans les nominations. Il serait plus efficient que NGC et RTE s'accordent sur l'emploi d'un seul et même format de fichier pour les nominations indépendamment de l'existence de systèmes de nominations différents. Il est à noter que le RTE ne semble pas disposer à l'heure actuelle d'un format type pour le fichier de nominations. Un des membres d'EFET s'est vu demander par le RTE à deux reprises, à quatre mois d'intervalle, de modifier le signe des flux pour des nominations allant toujours dans le même sens. Ces deux fois, le RTE s'est plaint de devoir changer le signe lui-même manuellement. On peut comprendre aisément le malaise et les surcoûts que cela peut entraîner chez les utilisateurs.

#### **IV. Interconnexion France-Italie**

##### **1-Allocation**

L'attribution au prorata ne favorise pas la mise en place d'un marché libéralisé. De ce fait, le système d'allocation actuel n'a pas vocation à durer et devrait être remplacé par un mécanisme de marché avec les progrès de la libéralisation du marché italien.

##### **2-Fonctionnement opérationnel**

Il est surprenant de constater que le GRTN n'alloue plus de capacité journalière comme cela était le cas il y a quelques mois.

#### **V. Interconnexion France-Espagne**

Aucun changement majeur n'a été opéré sur la frontière France-Espagne en 2002.

Dans le sens France-Espagne, c'est toujours la règle 'first come, first served' qui régit les exports malgré un projet et des règles d'enchères présentées il y a deux ans déjà. EFET France déplore qu'aucun progrès n'ait été réalisé et reste en faveur d'un mécanisme de marché, comme sur les autres interconnexions françaises.

Un mécanisme de « Netting » permettrait d'accroître les capacités disponibles. Un exemple: le 05 Mars 2003 de 7.00 à 14.00, un total de 550MW ont été nommés dans le sens France - Espagne et auraient pu majorer les imports en France du même montant si la superposition avait été appliquée. Les réductions au prorata, qui ont eu lieu dans le sens Espagne -France, auraient pu être diminuées, voire annulées.

Il est souhaitable que le « Netting » déjà appliqué du côté espagnol soit aussi mis en place du côté français, afin d'augmenter la capacité commerciale.

Dans le sens Espagne-France, nous constatons un manque de transparence au niveau des données publiées sur le site du RTE. Seules les nominations effectives sont connues ; les demandes de 14.00 et les capacités disponibles en J-1 n'étant pas publiées. Vu la fréquence des réductions au prorata, il semble primordial d'avoir accès à ces données.

Dans le sens Espagne-France, il y a eu des coupures des imports en temps réel. Vu l'impossibilité des participants de prévoir, d'anticiper ou de réagir à ces coupures en temps réel, EFET ne trouve pas de justification à la facturation de coûts d'écart en France découlant de cette situation.